

# Règlement intérieur – Activités enfants AIEPHAF S+

## 1. Cadre

Les activités sont organisées dans un cadre associatif et ne constituent pas un service de garde réglementé.

## 2. Âge

Accueil des enfants à partir de 3 ans.

## 3. Horaires

Les parents doivent respecter strictement les horaires : 8h00 – 17h00. Tout retard peut entraîner un refus ou une facturation supplémentaire.

## 4. Inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires et fixées à l'avance. Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement en cas d'absence.

## 5. Participation financière

Les tarifs correspondent à une participation aux activités proposées et non à une prestation de garde.

## 6. Responsabilité

L'ASBL assure l'encadrement durant les activités. Les parents restent responsables des informations médicales transmises, du respect des horaires et du comportement de leur enfant.

## 7. Santé

Tout enfant malade ne peut être accueilli. Aucun médicament n'est administré sans autorisation écrite.

## 8. Comportement

Tout comportement dangereux ou irrespectueux peut entraîner une exclusion immédiate, sans remboursement.

## 9. Acceptation

L'inscription vaut acceptation complète du présent règlement.

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_